

# Site d'atterrissage Millau Golf (Millau)

**PDESI**

Plan  
Départemental  
des Espaces,  
Sites  
et Itinéraires

AVEYRON



CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

## Activité : VOL LIBRE

- Cône de descente sécurisant
- Pas de ligne électrique à proximité
- Pas de réglementation de l'espace aérien

### Handi-site \* :

Moteur : OUI  
Visuel : NON  
Mental : NON

### CONFORT / AMENAGEMENTS :

- Sanitaires : NON
- Point d'eau : NON
- Aire de pique-nique : NON
- Parking : OUI
- Parking bus : OUI
- Autres activités sportives : non

\* Légende : - OUI : pratique autonome et pratique accompagnée possibles  
- NON : pratique autonome et / ou pratique accompagnée impossible(s)

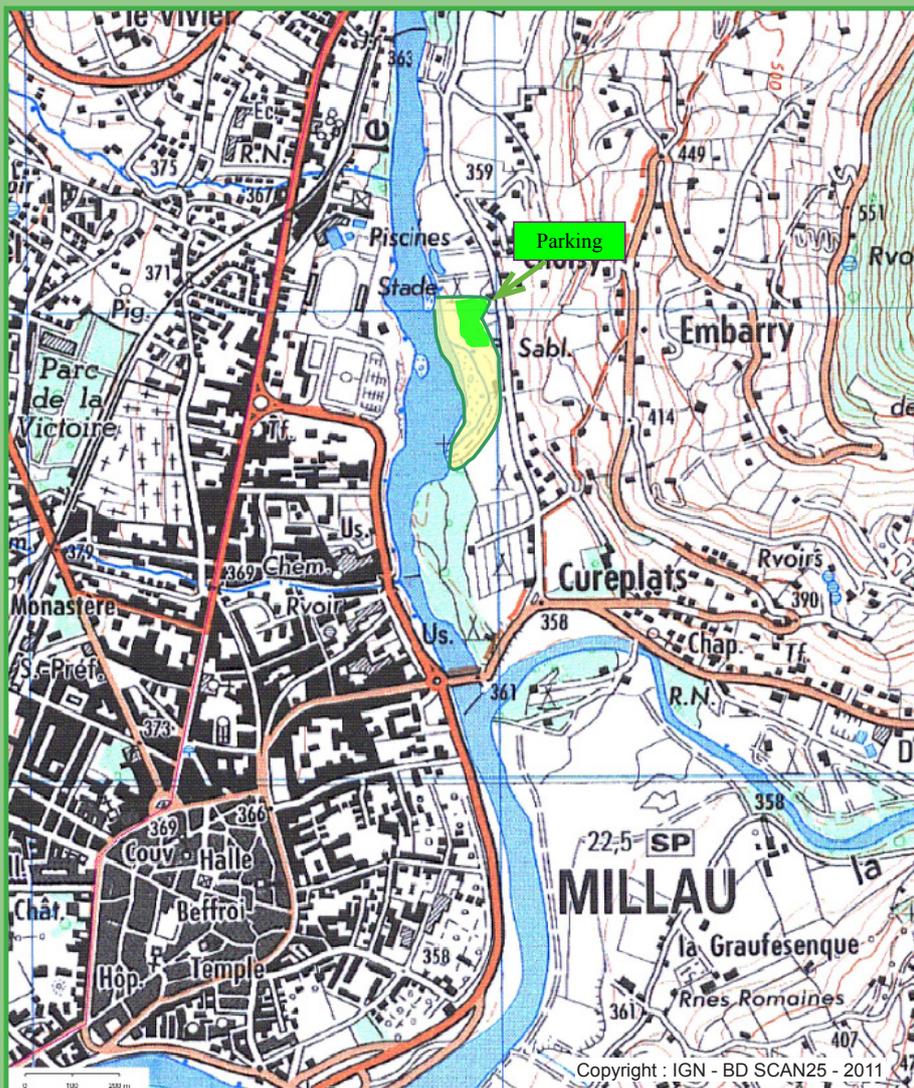
### Informations complémentaires :

- Des professionnels peuvent encadrer certaines activités.  
Listing disponible sur : <http://www.tourisme-aveyron.com/fr/sports/annuaire.php>
- Site Internet du Comité Départemental de Vol Libre : <http://aveyronvolibre.free.fr>

**Ce site est en accès libre et gratuit toute l'année.**



«Des propriétaires vous accueillent,  
en respectant ce lieu, vous en assurez la pérennité»



## Recommandations de sécurité

Le milieu naturel peut être instable, changeant et donc DANGEREUX. Avant de pratiquer sur ce lieu, **assurez-vous que toutes les conditions de sécurité sont réunies** pour minimiser les risques inhérents au milieu naturel.

Quelques informations et consignes :

- Niveau initiation strictement déconseillé.
- Approche délicate, végétation très haute.
- Gradient marqué.
- Turbulent par vent, + de 25 km/h et vent d'Ouest

**S'informer des conditions météorologiques auprès des professionnels locaux ou par tout autre moyen.**

## Recommandations environnementales

(Source : Parc Naturel Régional des Grands Causses)

Pliez votre équipement sur le côté du champ pour ne pas endommager la végétation.

Les sols sont très superficiels et extrêmement sensibles à l'érosion et au piétinement.

Stationnez les véhicules exclusivement sur les zones de parking officiels pour ne pas détériorer la végétation.

Ne laissez aucun déchet sur place, même «biodégradables», car certains déchets organiques mettront plusieurs mois avant de disparaître complètement.

N'arrachez pas les plantes, elles sont essentielles pour retenir l'eau et le sol.

Les informations contenues dans ce document sont fournies à titre indicatif et sous réserve d'interventions qui modifieraient les caractéristiques du lieu. Elles ne sauraient engager la responsabilité du Conseil Départemental.